en Île-de-France le Courrier n°62 de novembre 2004 de l'Ordre des architectes vous présente le nouveau Conseil, les nouveaux locaux de la Maison de l'architecture et ses nouveaux services : informations juridiques par téléphone, guichet étudiant, ateliers numériques, ateliers pratiques, ateliers emploi et formation. Et aussi l'inauguration de la Maison de l'architecture.

en Île-de-France
l'Ordre des architectes
Les Récollets
148 rue du Fbg Saint-Martin
75010 Paris

tél. 01 53 26 10 60
fax 01 53 26 10 61
croaif@architectes-idf.org
www.architectes-idf.org

9 heures par jour — 5 jours par semaine

une banque de données de stages en ligne proposés par des maîtres d'ouvrage privés et publics

le 1er mercredi de chaque mois
des séances de formation et d'information sur les nouvelles technologies

le 2e mercredi
pour répondre à toutes les questions sur la création d'une agence

le 3e mercredi
des rendez-vous personnels ou en petits groupes pour déterminer son meilleur profil de carrière

le 4e mercredi
pour présenter l'offre de formation continue et permettre à chacun de mettre en valeur son savoir

L'éditorial

Une culture partagée

Voilà, nous y sommes.
L'utopie est devenue réalité : l'Ordre des architectes en Île-de-France s'est installé aux Récollets, dans le 10e arrondissement, au sein d'une toute nouvelle Maison de l'architecture, lieu privilégié de débats et de rencontres entre les architectes et les publics de l'architecture.
Les objectifs d'un tel projet sont simples :
doter notre profession de lieux d'accueil et de débat à la hauteur de son rôle social et de sa place la conception des villes et des paysages ;
offrir aux architectes un lieu privilégié – le leur – pour se rencontrer, débattre, et progresser de façon vivante et solidaire, un lieu où la qualité des services et de l'accueil soit le maître mot ;
offrir à toutes les maîtrises d'ouvrages, publiques, privées, élues ou occasionnelles, une opportunité de découvrir ou d'approfondir une culture architecturale trop souvent lacunaire ou fondée sur des malentendus ;
offrir aux autres une vision ouverte de notre métier – de nos métiers devrai-je dire – autant qu'une vision transversale de la culture architecturale, celle que portent aussi les ingénieurs, peintres, cinéastes, écrivains et autres poètes.
De cette confrontation permanente, souvent vive, voire conflictuelle, mais aussi amicale et toujours respectueuse, naîtra une culture partagée, qui nous permettra d'affronter dans de meilleures conditions les enjeux de l'aménagement de nos villes et de notre territoire.
Faire de l'Ordre l'outil de cette ouverture au monde était sans doute le projet le plus décalé, à priori, que nous ayons pu nourrir, au vu du passif né entre l'institution et de nombreux architectes, il y a quelques années.
Or l'Ordre n'est rien d'autre que l'ensemble des architectes qui y sont inscrits. Paradoxe ? certes, mais c'est aussi pour cela que ce projet ne réussira qu'avec votre participation active et nombreuse.
À part cela, quoi de neuf, me direz-vous ?
Tout ou presque, car la dynamique du lieu a emporté une remise à plat des objectifs, des pratiques, et des services, avec le souci constant d'améliorer la qualité du service rendu, de «rendre utile ce qui est obligatoire», comme je me répète à le dire.
Quoi de neuf , donc…
Le Conseil, élu en juin, mais aussi, bien sûr l'organisation des services, les compétences renouvelées, les horaires d'ouverture, l'accueil téléphonique, le service juridique par téléphone, le site Internet, le Forum Mœmo, le «Guichet étudiant», les rencontres départementales, les rencontres des «Ateliers professionnels», l'accueil des associations d'architecte et l'engagement de l'Ordre pour que notre culture soit prise en compte dans les réflexions urbaines encours, du PLU de Paris au Schéma directeur de la Région Île-de-France.
Ces services, cet engagement sont le retour concret et logique de la contribution consentie par chacun d'entre nous, au moment de payer sa cotisation annuelle.
C'est aussi la meilleure façon de la rendre légitime et indiscutable, au delà de son caractère obligatoire.
Plus que jamais, la société et les élus ont besoin de notre expérience, de notre technicité et de notre capacité à raisonner globalement.
Soyons forts de cette conviction : rares sont les femmes et les hommes formés à la culture du projet, celle qui, à partir d'une somme de contraintes (financières, foncières, techniques, politiques…) permet de concevoir le meilleur projet, en toute conviction.
Nous avons donc là une capacité d'expertise que nous nous devons de mettre en valeur.
Comment le faire ?
En intégrant la diversification des métiers de l'architecture, dont tous les architectes salariés œuvrant au service de la maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'œuvre, en étant présent en amont dans les cercles de décisions, en nous formant et nous informant et, balayons devant notre porte, en étant plus solidaires, surtout en présence des maîtres d'ouvrage de tous horizons : investisseurs, élus, ou grand public…
De par ses missions, l'Ordre s'inscrit dans ce champ solidaire. Vous pouvez compter sur lui, comme nous comptons sur vous.

Michel Seban
président

Un nouveau Conseil de l'Ordre

Le nouveau Conseil de l'Ordre a pris ses fonctions lors de la Réunion Officielle du Conseil du 28 mai, où ont été élus le Président et les membres du Bureau

François Stéphane Braun

Alain Bretagnolle

Jean-Claude Carnoy

Paul Chemetov

Jérôme Chiarodo

Soisisick Cléret
membre
de la chambre
de discipline

Cristina Conrad
vice-présidente

Cloud de Grandpré

Christine Edeikins
trésorière

Hélène Fricout

Régis Gullon

Gaëlle Hamonic

Catherine Jacquot

Dominique Lelli

Bernard Leroy

Ludovic Lobjoy

Thierry Nabères

Dominique Picard

Michel Seban
président

Dominique Tessier
membre
de la chambre
de discipline

Jean-Christophe Tougeron
secrétaire

Thierry Van de Wyngaert
vice-président

Phine Weeke-Dottelonde

Christophe Widerski

De nouveaux groupes de réflexion pour mieux répondre aux enjeux de la profession

Depuis juin 2004, les conseillers régionaux se sont organisés autour de thèmes de travail et de réflexion qui correspondent aux préoccupations des architectes. Celles-ci ont été identifiées grâce au questionnaire que vous avez reçu. Le dépouillement de l'ensemble des données de ce questionnaire est en voie d'achèvement, les résultats vous seront communiqués dans le prochain Courrier.

MœMo
Christine Edeikins, pilote de la commission, François-Stéphane Braun, Alain Bretagnolle, Jérôme Chiarodo, Soisick Cleret, Cristina Conrad, Cloud de Grandpré, Catherine Jacquot, Ludovic Lobjoy, Jean-Christophe Tougeron et Christophe Widerski débattent en vue de trouver des solutions concrètes sur les relations maîtrise d'œuvre - maîtrise d'ouvrage dans différents domaines : équipements publics, aménagement urbain, logement social, logement privé - activités - bureaux.

Service juridique
Cloud de Grandpré, pilote de la commission, Régis Gullon, en charge de la discipline, Jérôme Chiarodo, Soisick Cleret et Dominique Tessier, développent le rôle et l'action juridique de l'Ordre.

Communication, site Internet
Thierry Van de Wyngaert, pilote de la commission, Gaëlle Hamonic et Michel Seban, renouvellent les outils de communication entre l'Ordre et ses différents interlocuteurs : architectes, étudiants, maîtres d'œuvre, grand public. L'information et le service seront les dimensions essentielles de ces outils.

Représentation départementale, relations associations / syndicats, relations conseils régionaux
Cristina Conrad, pilote de la commission, Catherine Jacquot, Dominique Lelli et Jean-Christophe Tougeron, mettent en place un travail de rapprochement auprès des architectes et des différents acteurs de la profession (institutions, syndicats, associations…) en Île-de-France.

Formation initiale/continue, guichet étudiant, examen dessinateur-projeteur
Hélène Fricout, pilote de la commission, Gaëlle Hamonic, Bernard Leroy, Dominique Picard, Dominique Tessier et Christophe Widerski, travaillent à la mise en place d'une charte qualité de la formation, à la création d'une formation à l'intention des futurs maîtres d'ouvrage et à la définition des formations prioritaires et l'optimisation de leur prise en charge auprès des organismes de financement (FIF PL et OPCA PL).

International / ARCE
Alain Bretagnolle, pilote de la commission, Soisick Cleret, Hélène Fricout, Ludovic Lobjoy et Phine Weeke-Dottelonde élargissent la réflexion de la profession à la dimension européenne et développent les relations de l'Île-de-France avec les Ordres des régions métropolitaines associées dans le réseau ARCE.

Réformes et textes réglementaires
Thierry Van de Wyngaert, pilote de la commission «réformes», Jean-Christophe Tougeron, pilote de la commission «textes réglementaires», François-Stéphane Braun, Cloud de Grandpré, Régis Gullon, Catherine Jacquot, Ludovic Lobjoy et Dominique Picard, analysent les textes et réformes en cours concernant la profession et ses évolutions.

Métiers de l'architecture
Jean-Christophe Tougeron, pilote de la commission, Gaëlle Hamonic, Bernard Leroy et Dominique Picard, réfléchissent aux évolutions de la profession et proposent au sein du Conseil régional des actions qui prennent en compte la diversité des métiers de l'architecture.

HQE développement durable
Thierry Naberes, pilote de la commission, Cloud de Grandpré, Dominique Lelli, Ludovic Lobjoy, Phine Weeke-Dottelonde, se préoccupent de la place du développement durable dans le cadre de vie.

Vos propositions, vos idées, vos remarques, vos contributions… sur ces différents thèmes de travail et de réflexion : croaif@architectes-idf.org

Le Café des architectes saison 2004–2005 organisé par l'association Mouvement des architectes Chaque séance se tient le dernier lundi du mois à 20h à la Maison de l'architecture

29 novembre	Décentralisation
31 janvier	Enseignement de l'architecture
28 février	La pratique des architectes en europe
28 mars	La maison individuelle
25 avril	La maîtrise d'œuvre
30 mai	La réhabilitation
27 juin	Assemblée générale

Les élections en détail

Dans le cadre du renouvellement biennal, 12 des 24 sièges de conseillers à l'Ordre des architectes d'Île de France étaient à pourvoir lors de cette élection. Deux candidats ont été élus directement au 1er tour (Christine Edeikins et Jean-Christophe Tougeron). Il restait donc 10 sièges à pourvoir lors du second tour.

Quelques chiffres
9135 architectes étaient électeurs
2021 architectes ont voté
19 architectes ont voté blanc
63 bulletins étaient nuls
22,12 % des architectes électeurs se sont exprimés.

Résultats
La majorité absolue était fixée à 1006 voix.
Les candidats ont obtenu le nombre de voix suivant :

Dominique Tessier	882	élu
Gaëlle Hamonic	869	élue
Catherine Jacquot	866	élue
Thierry Naberes	795	élu
François-Stéphane Braun	771	élu
Phine Weeke-Dottelonde	750	élue
Jérôme Chiarodo	737	élu
Ludovic Lobjoy	703	élu
Alain Bretagnolle	696	élu
Christophe Widerski	674	élu
Laétitia Comito	657	
CatherineAssemat	639	
Anne Sandlarz	554	
Anne Jaureguiberry	542	
Claudia Sansovini	542	
Françoise Sogno	491	
Ewa Struzynska	487	
Kitterie Verdier	471	
Christiane Luc	437	
Marie-Christine Larsonneur	425	
Jean-Louis Avril	319	
Denis Cronier	298	
Jean-Marie Brasilier	293	
Viviane Morteau	289	
Jacques Labro	261	
Jacques Courbon	241	
Franco Cecconi	229	
Jean-Paul Gautron	222	
Pascales Cazenave	218	
Gabriel Le Toullec	212	
Abbès Tahir	205	
Arnaud Delloye	196	
Michel Retbi	196	
Bernard Gamonal	190	
Ion Enescu	176	
Benoît Lopez	167	
Jean Yves Lamouche	161	
Roland Taildeman	154	
Safia Hadj-Bachir	154	
Jean Hanemian	132	
Philippe Torbey	125	
Francis Phocas	120	
Cyrille Franey	119	
Nicolas Toury	100	
Laurent Rodriguez	80	
Hervé Correale	67	

… rendre utile ce qui est obligatoire

Un nouveau service d'informations juridiques par téléphone

Le besoin d'informations juridiques est incontournable dans le quotidien professionnel. D'ailleurs, la demande de renseignements de la part des architectes et du public est en augmentation constante.
Jusqu'alors, l'Ordre régional y répondait grâce à une permanence téléphonique, quatre jours par semaine de 14h à 16h30.
Depuis septembre, une nouvelle dimension a été donnée à ce service.

Le nouveau service d'informations juridiques par téléphone est :
ouvert neuf heures par jour, cinq jours sur sept
du lundi au vendredi
de 10h à 19h
au 0 892 683 783
[0,337 euro la minute]
Assuré par une équipe de juristes entièrement à votre écoute, ce service vous permettra de mieux traiter les questions de droit rencontrées dans l'exercice de notre profession.

Un nouveau Tableau des architectes

Le Tableau des architectes aujourd'hui, c'est un Tableau par Ordre régional, sur des applications diverses et variées (logiciels «maison», Excel, Access, Filemaker, Appleworks…) et un Tableau national. Afin d'harmoniser les méthodes de travail et d'améliorer le service rendu aux architectes, les Conseils régionaux et le Conseil national ont décidé la mise en place d'un Tableau unique. Comme précédemment, le nouveau Tableau sera alimenté par les données contenues dans l'appel à cotisation et les informations que vous leur faites parvenir régulièrement.

Dans votre intérêt, n'hésitez donc pas à communiquer tout changement personnel ou professionnel (adresse, téléphone, fax, portable, e-mail et site internet, dénomination sociale, siège social, forme de société, entrée d'un nouvel associé…).
Le Tableau d'Île-de-France est consultable sur www.architectes-idf.org et le Tableau national sur www.architectes.org
À l'occasion de la mise en service de ce nouvel outil, n'hésitez pas à nous signaler toute erreur dans les informations vous concernant, par mail :
tableau@architectes-idf.org

Une nouvelle Prestation de serment

La Prestation de serment, symbole de l'entrée dans la profession des architectes récemment inscrits, se renouvelle. Depuis juin, le Conseil peut recevoir l'ensemble des familles accompagnant les prestataires. Chaque Prestation s'organise autour de la réception d'un invité avec qui les architectes sont appelés à débattre sur les évolutions de la profession. Après avoir accueilli Anne-Marie Idrac, présidente de la RATP, l'invitée de la dernière Prestation (21 octobre 2004) était Michèle Tilmont, Secrétaire permanent du PUCA (Plan Urbanisme Construction Architecture).

Une nouvelle Assemblée Générale

Tous les architectes franciliens sont invités à participer à leur Assemblée Générale, qui se tiendra à la Maison de l'architecture en Île-de-France, le 19 novembre 2004.
De 13h à 16h, les services de l'Ordre régional avec la MAF, le Syndicat de l'architecture et l'UNSFA, répondent à vos questions, concernant les inscriptions, les cotisations, les statuts, les assurances, la convention collective… et les associations d'architectes tiennent des permanences : Architectes Français à l'Export (AFEX), Association pour la recherche sur le Ville et l'Habitat (ARVHA), Compagnie des architectes de Copropriété, Compagnie des architectes chargés de Gestion, transaction et entretien d'Immeubles (CARGIM), Compagnie des architectes experts près la Cour d'Appel de Paris, Mouvement des architectes…
À partir de 16h, le Conseil présente son rapport moral et ses projets pour le nouveau mandat.
À partir de 18h table ronde : les évolutions des métiers de l'architecture en présence de Véronique Biau (architecte-urbaniste de l'État), Philippe Grand (chef du service de la stratégie et de la législation à la Direction Générale de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Construction, Ministère de L'Équipement), Michel Perrot (Directeur général adjoint chargé du développement urbain et social à Plaine Commune) et animée par Claude Eveno, urbaniste. Cette table ronde traitera de la maîtrise d'œuvre en Europe et en France et des évolutions de la commande publique et privée.

Un nouveau site Internet

Depuis début juin, le Conseil Régional a mis en ligne son nouveau site Internet : plus clair, dans un graphisme neuf, tenant compte des besoins et pratiques de connexion.
Vous pouvez y retrouver toutes vos rubriques et services habituels. Informations publiques et professionnelles, actualité de l'institution, Tableau en ligne, agenda de la Maison de l'architecture.
Il est désormais mis à jour quotidiennement.
Actuellement, le site internet comptabilise en moyenne 10 000 connections mensuelles. Les rubriques les plus consultées sont le Tableau, les offres d'emplois, l'actualité et la documentation en ligne (contrats-types, dossiers d'inscription, informations professionnelles).

Nouveau : le guichet étudiant

À la demande de l'Ordre des architectes d'Île-de-France, et en concertation avec les sept écoles d'architecture de la région Île-de-France, plus de 400 maîtres d'ouvrages publics et privés proposent des stages aux étudiants en architecture. Ces offres classées par champ d'activité, nature et lieu du stage sont consultables sur le site Internet www.architectes-idf.org

De nouveaux locaux : un café, une librairie et un autre arrondissement

Les bureaux
D'après un projet des architectes Karine Chartier et Thomas Corbasson, la Maison de l'architecture a ouvert ses portes le 10 juin 2004 au Couvent des Récollets, dans le Xe arrondissement de Paris. Lieu de débats et de rencontres de la profession, elle accueille également le siège de l'Ordre régional. Celui-ci organisé en plateau ouvert, comprend les différents services : le service du Tableau, le service juridique, l'accueil et le standard, les chargés de mission et la délégation générale. Ils sont à votre service et à votre écoute du lundi au vendredi de 9h à 17h, sans interruption.

Un café
Le Café A Majuscule est ouvert au public et aux visiteurs de la Maison de l'architecture. Il permet de faire une pause ou de donner rendez-vous à son maître d'oeuvre, son maître d'ouvrage, son entreprise...
À la carte : salades composées, quiches, sandwichs…
du mardi au dimanche,
de 11h à 22h
(14h–22h le week-end).

Une librairie
L'Île lettrée, librairie de quartier implantée entre les gares de l'Est et du Nord, a été invitée à ouvrir une annexe à la Maison de l'architecture. Elle y présente bien sûr un large choix de livres et de revues d'architecture et d'urbanisme mais, fidèle à sa vocation généraliste, elle tient également à y mêler littérature, sciences humaines, bandes dessinées, livres pour enfant ou de photographie, beaux livres… L'architecte qui y entre pour approfondir ses connaissances professionnelles en sort souvent avec de quoi occuper ses loisirs et son esprit.
La librairie offre 5% de remise aux adhérents à la Maison de l'architecture, et facilite vos recherches en prenant vos commandes. Elle est ouverte tous les jours sauf lundi et mardi, de 12h à 19h (20h samedi et dimanche, parfois bien plus tard selon la programmation du lieu).

Horaires d'ouverture

L'Ordre des architectes
du lundi au vendredi
de 9h à 17h
sans interruption

La Maison de l'architecture
du lundi au samedi
de 10h à 19h
sans interruption

Le Café A
du mardi au dimanche
de 11h à 22h
et de 14h à 22h le week-end

La librairie L'Île lettrée
du mercredi au dimanche
de 12h à 19h
et jusqu'à 20h le week-end

La Maison de l'architecture :

10 juin 2004 : inauguration de la Maison de l'architecture en Île-de-France

La Maison de l'architecture en Île-de-France a été inaugurée le jeudi 10 juin par Renaud Donnedieu de Vabres, ministre de la culture et de la communication, Tony Dreyfus, maire du 10e arrondissement de Paris, et Michel Seban, président du Conseil régional de l'Ordre des architectes d'Île-de-France.
Lieu de référence de la profession en Île-de-France, lieu de rencontre et de dialogue avec le public, les écoles d'architecture, les maîtres d'ouvrage, les pouvoirs publics, l'ensemble des professionnels du cadre de vie, le réseau culturel et associatif, la Maison de l'architecture en Île-de-France est ouverte à tous.
Cette journée d'inauguration a été l'occasion pour chacun de découvrir librement les lieux, de rencontrer élus et permanents du Conseil régional de l'Ordre, de se procurer de la documentation professionnelle…
Après l'avoir visité, Renaud Donnedieu de Vabres, a tenu à «saluer la qualité de cet équipement, dont l'aménagement a été confié à de jeunes architectes lauréats des Nouveaux albums de la jeune architecture 2001–2002, Karine Chartier et Thomas Corbasson». Il s'est réjouit de «la volonté d'ouvrir les portes de la Maison de l'architecture au grand public» et a également fait part de sa détermination à «soutenir la force, la vitalité et la diversité de notre architecture».
Tony Dreyfus a rappelé le rôle de la Mairie et des associations du 10e dans la reconversion du Couvent des Récollets en un lieu culturel et pluridisciplinaire, et s'est réjoui de l'implantation de la Maison de l'architecture dans le 10e arrondissement.
Michel Seban a tenu à remercier chacun des acteurs du projet abouti en deux ans et a déclaré ouverte la Maison de l'architecture en Île-de-France, «pour construire ensemble, le plus beau point de vue sur les villes».
Après cette rencontre, le bâtiment a été mis en lumière, et le grand Orchestre de l'Elysée Montmartre a donné le tempo du premier bal des architectes.
Rendez-vous l'année prochaine pour le 1er anniversaire !
L'inauguration de la Maison de l'architecture c'était aussi un mois de lectures, de débats, de rencontres, de spectacles vivants, de concerts…
À découvrir début 2005, le nouveau programme des manifestations : cinéma, rencontres professionnelles, spectacles (danse, théâtre, musique)…
et pensez à adhérer pour cette nouvelle année !
Pour toute information, contactez le 01 53 26 10 70.

le plus beau point de vue sur les villes

Des tables rondes, des lectures, du cinéma

Les évènements se sont succédés en cette rentrée 2004 à la Maison de l'architecture.

Tables rondes
«Création d'aujourd'hui, patrimoine de demain» dans le cadre des Journées du Patrimoine,
«Danse, corps et architecture» dans le cadre des Rencontres Danse, corps et architecture,
«le Schéma Directeur d'Île-de-France» en présence du préfet de région, Bertrand Landrieu et en avant-première du lancement officiel de la révision du SDRIF.
«Usages du temps et pratiques de la ville» en partenariat avec le CNRS.

Lectures
«Paris-Bruxelles, grande vitesse» présentation en lecture et en musique de l'ouvrage de Christine Verneuil, autour du voyage, du transport et de l'architecture; lecture des écrivains associés du Théâtre, dans le cadre de la manifestation nationale «Lire en Fête».

Cinéma
«Le bonheur est-il dans la cité?» projection de courts et moyens métrages dans la cadre de la Nuit Blanche…

Les rendez-vous de novembre à décembre

En attendant la programmation 2005 (rencontres, lectures, cinéma, théâtre..), quelques rendez-vous.

Lundi 8 novembre à 18h
La Fabrique du projet
Conférence
ouverte à tous – entrée libre
Du croquis à la livraison, des architectes vous font partager les différentes étapes d'élaboration d'un projet.
Aujourd'hui : Architecture Studio, le collège HQE Guy Dolmaire à Mirecourt (Vosges). La Fabrique du projet permet à un architecte confirmé de faire connaître un architecte ou une agence de son choix. Aujourd'hui, Architecture-Studio présente : Wonderland Productions une maison en Bretagne

Samedi 18 et dimanche 19 décembre de 11h à 19h
Forum du livre d'architecture
ouverte à tous – entrée libre
En partenariat avec la librairie l'Île lettrée
Le Forum qui aura lieu chaque année, en décembre (c'est bientôt les fêtes) est un lieu de rencontres entre les professionnels du livre, les architectes et tous les lecteurs intéressés par l'architecture, le design, la création, l'urbanisme … Rencontres, dédicaces, découvertes rythmeront ce week-end.

Adhérez !

la Maison de l'architecture
Les Récollets, 148 rue du Fbg Saint-Martin
tél. 01 53 26 10 70 fax 01 53 26 10 61
contact@maisonarchitecture-idf.org
www.maisonarchitecture-idf.org

Les ateliers de l'architecte tous les mercredis
la Maison de l'architecture vous propose ses rendez-vous professionnels

Ateliers numériques
chaque 1er mercredi du mois de 15h à 21h
La Maison de l'architecture en Île-de-France accueille les Ateliers Numériques organisés avec le concours de M.STUDIO.
Ces ateliers se décomposent en deux parties :
• de 15h à 18h entrée libre.
Des architectes experts en informatique sont à votre disposition au Café de la Maison de l'architecture pour toutes vos questions concernant l'informatique liée à l'architecture: matériels, logiciels, méthodes, échanges Mac-PC…
• de 18h à 21h participation de 15 euros (5 euros pour les adhérents de la maison de l'architecture et les étudiants).
Les ateliers numériques convient tous les architectes à une réunion sur les nouvelles technologies et les nouveautés informatiques.
Chaque séance comprend le traitement d'un sujet principal, et des actualités générales (nouveaux produits, nouvelles versions, présentations de projets, sites web utiles, publications, etc.).
Elle se termine par des échanges entre le public et les intervenants, et un pot au Café de la Maison de l'architecture.
Prochaines dates:
mercredi 3 novembre
mercredi 1er décembre

Ateliers pratiques
chaque 2e mercredi du mois à partir de 2005
Afin d'aider au mieux les nouveaux inscrits qui souhaitent ouvrir leur agence, nous vous proposons un cycle de conférences appelé «les ateliers pratiques».
S'appuyant sur un réseau d'experts, plusieurs thèmes sont abordés:
• entreprise individuelle ou société (SCP, SELARL, SA, SARL, SAS), comment choisir son mode d'exercice?
• local commercial, professionnel ou d'habitation, où exercer son activité?
• application de la TVA, quelles conséquences pour les architectes?
• comment trouver les financements pour créer son agence?
• comment financer les premières études d'une agence?
• code de déontologie, assurance professionnelle… architecte, une profession réglementée?
• retraite, prévoyance, salariat… tout ce qu'il faut savoir sur la protection sociale?
Bien évidemment, ce cycle est ouvert à tous les architectes qui souhaitent approfondir une de ces questions.
à partir de 2005

Ateliers emplois
chaque 3e mercredi du mois de 18h à 21h
La Maison de l'architecture en Île-de-France accueille les ateliers emplois organisés avec le concours d'ArchiBat.
Le métier d'architecte salarié peut se pratiquer aujourd'hui dans des contextes diversifiés: agences d'architecture mais aussi dans l'ensemble des secteurs économiques (conseil et assistance à maîtrise d'ouvrage, direction technique chez les institutionnels, maîtres d'ouvrage patrimoniaux, industriels…).
Chacun peut s'orienter vers un poste qui correspond à ses aspirations et à sa personnalité ou faire évoluer sa carrière en fonction de son expérience et de ses acquis.
Les ateliers emplois proposent par groupes de six personnes maximum, de faire un point sur leur parcours professionnel et leur apporter des conseils personnalisés:
• jeunes diplômés à l'entrée de leur vie professionnelle
• salariés souhaitant faire un bilan
• libéraux envisageant un poste salarié
Les inscriptions se font au préalable à la Maison de l'architecture en Île-de-France.
Prochaines dates:
mercredi 17 novembre
mercredi 15 décembre

Ateliers formation
chaque 4e mercredi du mois de 18h à 21h
Des organismes de formation continue (Écoles d'architecture et organismes professionnels) présentent leurs activités.
Les architectes se doivent de maîtriser, de compléter et d'actualiser un champ de connaissances de plus en plus important au niveau technique, juridique, législatif, comptable, informatique…
La formation continue est l'outil essentiel de cette maîtrise des savoirs tout au long d'une carrière professionnelle.
Vous pouvez dès à présent consulter la liste des écoles d'architecture et des organismes de formation sur le site de l'Ordre des architectes d'Île-de-France
Prochaine date:
mercredi 24 novembre

Le programme des ateliers est sur www.architectes-idf.org

Les temps forts d'une inauguration

Mise en lumière de la Maison de l'architecture, exploration dansée de l'architecture du bâtiment, ateliers de sensibilisation des enfants à l'architecture, Fête de la Musique, visite guidée du périphérique, soirées de lecture et de poésie urbaine, visite décalée des lieux par des disciples de la mouvance DADA, rencontres professionnelles ou encore exposition Paris - Berlin - Shangaï - Pékin pendant l'été... l'intérêt de tous les publics à l'égard de la Maison de l'architecture ne faiblit pas, comme en ont récemment témoigné les 4000 visiteurs venus découvrir le bâtiment à l'occasion des dernières Journées du patrimoine.

1

2

3

4

5

8

6

7

9

10

1 La compagnie Retouramont a investi la Maison de l'architecture, ses façades, ses structures et a retranscrit ce travail sur la verticale par une danse au sol dans les espaces intérieurs.
2 Héritière active de la mouvance artistique des années 1970, Delices DADA, s'approprie l'espace urbain d'une façon humoristique, acerbe, imaginative et surtout dérisoire.

3 Les 21e Journées du patrimoine ont attiré de nombreux visiteurs, curieux de découvrir l'ancien Couvent des Récollets et sa nouvelle affectation.
4 Andy Emler et son orchestre de jazz, suivis de la fanfare Rigolus, ont sonorisé la Maison de l'architecture à l'occasion de la Fête de la Musique.

5 L'architecture dans le texte et dans les mots. Lecture par François Marthouret, de morceaux choisis, extraits de l'ouvrage d'Alessandro Baricco «Les châteaux de la colère».
6 L'atelier «C'est quoi la ville» s'adressait aux écoliers des classes primaires et proposait de leur montrer la «fabrication» de l'architecture et de la ville afin de développer leur regard critique sur leur environnement.

7 L'exposition Paris - Berlin - Shangaï - Pékin a proposé une étude transversale de l'architecture de ces villes.
8 Mise en lumière du bâtiment par l'Association des Concepteurs Lumière et Éclairagistes.

9 Membre d'ARCE, (Architectes des région capitales et métropolitaines de l'Union européenne) le Conseil Régional de l'Ordre accueillait l'assemblée générale du réseau européen.
10 Le collectif 129H est un collectif d'artistes inscrits dans la culture hip-hop, adeptes du slam (combinant l'écriture, l'oralité et l'expression scénique) Pour cette soirée, ils ont déclamé sur la ville, ses rues et ses gens.

Actualités juridiques

Concours pour le repère olympique Paris 2012 : une course de puissance numérique ?

Huit agences ont écrit à l'Ordre d'Île-de-France pour signaler leur dépit d'avoir vu l'envoi électronique de leur rendu non validé par l'organisateur du concours, le 6 septembre 2004 à 16 heures. Une quarantaine serait dans le même cas, pour partie constitués en collectif des « dépités ». Le caractère électronique de l'envoi du rendu était une des obligations du règlement.
Le rêve et l'enthousiasme pour l'idéal Olympique, sa traduction architecturale, sa transmission par les voies les plus « modernes » de l'Internet tournent au cauchemar pour 10 % des candidats.
En cause ? une « imprécision » sur l'heure limite, la procédure d'accusé de réception et la puissance relative des installations informatiques de chacun : fallait-il considérer l'heure dite comme heure d'envoi ou de réception ?
Beaucoup de candidats ont vu leur transmission en cours d'envoi ne pas aboutir, passée l'heure fatidique. Or les deux possibilités étant ouvertes par le règlement, on pouvait s'attendre à ce que l'organisateur tranche en faveur d'une interprétation favorable à l'architecture et aux architectes : s'agissant d'un concours d'idées comportant des contraintes de temps et de réalisation très fortes (réalisation pour décembre 2004), on imagine l'investissement en travail de bons nombres de candidats ayant souhaité offrir un projet crédible. Pour l'instant, l'organisateur joue la sécurité et a proposé aux architectes dépités de les exposer contre le renoncement à toute procédure, ce que certains ont accepté, et a désigné le lauréat le lundi 27 septembre 2004 : Explorations architecture (composée de Yves Pagès, et Benoît Le Thierry d'Ennequin, architectes, et de Jean-François Blassel et Henri Bardsley).
De son côté, le Conseil régional a entrepris :
• une démarche d'information auprès des candidats,
• la mise en œuvre d'une démarche de conciliation auprès du Pavillon de l'Arsenal, en particulier dans le but d'obtenir des « garanties » sur les conditions d'exposition des projets.
Souhaitons que cet incident serve à fiabiliser les procédures en vue de la prochaine «dématérialisation» des réponses à candidatures et appels d'offres.

Un architecte est un professionnel assuré !

Un architecte est un professionnel assuré pour l'ensemble de son activité professionnelle (conseil, conception, chantier, sous-traitance etc.), que ces prestations soient réalisées à titre gratuit ou onéreux (article 16 de la loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture).
À chacun ses obligations !
Selon le mode d'exercice de la profession les démarches annuelles à réaliser sont différentes ! L'architecte libéral ou la société doit être assuré et transmettre son attestation d'assurance à l'Ordre régional.
De son côté, l'architecte associé ou salarié architecte, assuré par sa société, doit transmettre l'attestation d'assurance de la société.
Enfin, une attestation de l'employeur mentionnant la date d'entrée du salarié dans l'entreprise et l'intitulé exact de son poste est nécessaire.
Le Conseil régional de l'Ordre, en charge d'une mission de service public doit veiller au respect de cette obligation légale. À défaut, il se voit contraint d'engager une procédure disciplinaire.
Alors pensez-y ! Envoyez chaque année les attestations correspondant à votre ou vos modes d'exercice !
Et n'oubliez pas de nous signaler tout changement de mode d'exercice : libéral, associé, salarié architecte, sans activité.
Pour tout complément d'information nous sommes à votre disposition au 08 92 683 783 ou au 01 53 26 10 60.
Vous pouvez également consulter notre site internet www.architectes-idf.org, où les textes relatifs à la profession, les attestations de non activité et des informations juridiques sont à votre disposition.

L'ordonnance relative aux contrats de partenariat Privé-Public

L'ordonnance n° 2004-559 du 17 juin 2004 relative aux contrats de partenariat Privé-Public a été publiée au Journal Officiel du 19 juin 2004, et est entrée en vigueur depuis cette date.
Ce texte a fait l'objet de plusieurs recours engagés devant le Conseil d'État, par un groupe de sénateurs, par l'Union nationale des syndicats français d'architectes (UNSFA) et par le Syndicat national du second œuvre (SNSO). Le Conseil d'État s'était « engagé » à rendre une décision au fond, dans un délai maximal de quatre mois (c'est à dire avant que les premiers contrats de partenariat Privé-Public ne puissent être matériellement signés).
C'est chose faite puisque le Conseil d'État, par une décision du 29 octobre 2004, a rejeté les recours en annulation qui avaient été engagés à l'encontre de l'ordonnance, laquelle se trouve donc validée. Nous avons mis en ligne (www.architectes-idf.org rubrique « veille juridique ») le texte de l'ordonnance applicable depuis le 19 juin 2004, ainsi qu'une première analyse juridique des dispositions de celle-ci.
De l'examen des principales règles relatives aux modalités de passation et au contenu des contrats de partenariat, il ressort que de fortes similitudes existent avec celles qui régissent le droit des marchés publics (en particulier les règles de publicité).
Il en est de même pour certains des mécanismes de contrôle mis en place par l'ordonnance. Ainsi, ce texte a étendu aux contrats de partenariat le mécanisme du référé pré-contractuel, et celui de la transmission obligatoire des contrats conclus par les collectivités territoriales au préfet.
Par contre, l'ordonnance a restreint les possibilités d'avoir recours aux contrats de partenariat, pour conserver à cette procédure un caractère d'exception. De même, la nécessité d'effectuer une évaluation préalable, dont le contenu et la forme sont réglementés, pourrait être de nature à « dissuader » les personnes publiques d'avoir recours de façon systématique aux contrats de partenariat, levant ainsi certaines des objections qui avaient été formulées lors de l'examen du projet d'ordonnance.
Seule la pratique permettra de déterminer si les personnes publiques ont fréquemment recours aux contrats de partenariat Privé-Public, et les difficultés qui se présenteront de part l'application de l'ordonnance du 17 juin 2004.

L'ordonnance du 24 juin 2004 simplifiant le droit du travail

La loi du 2 juillet 2003 donnait un an au gouvernement pour simplifier le droit du travail. L'ordonnance du 24 juin 2004, publiée au Journal officiel du 26 juin 2004 réforme donc certaines des dispositions du Code du travail. Ce texte comporte plus particulièrement : • une réforme de la procédure de licenciement, et plus spécifiquement des délais de convocation à entretien préalable et de confirmation du licenciement ;
• une nouvelle possibilité de recours au contrat à durée déterminé ou à l'intérim, pour le remplacement du chef d'entreprise, de son conjoint ou de son associé ;
• la redéfinition du mode de calcul des effectifs en ce qui concerne les salariés et les intérimaires, ainsi que les salariés à temps partiel.
Vous pouvez consulter ce texte sur notre site (www.architectes-idf.org rubrique « veille juridique »).

La réforme des collectivités locales – transfert de compétences

La loi « Libertés et responsabilités locales » n° 2004-809 du 3 août 2004 a été publiée au Journal officiel du 17 août 2004. Ce texte, dense, comportant 203 articles, modifie des pans entiers du Code général des collectivités territoriales, et devra s'appliquer à compter du 1er janvier 2005.
La loi organise les transferts de compétence par l'État aux collectivités locales, accroissant substantiellement le champ de compétence de ces dernières. Signalons plus particulièrement :
• la réforme de l'instruction des permis de construire (applicable à compter du 1er janvier 2006) : seules les communes de moins de 10 000 habitants pourront confier l'instruction des permis de construire à la DDE. Néanmoins les services déconcentrés de l'État pourront apporter une aide technique ou juridique ponctuelle aux autres communes ou groupements ;
• l'article 100 de la loi, qui stipule qu'à compter du 1er janvier 2005, les Architectes des bâtiments de France ne pourront exercer aucune mission de conception ou de maîtrise d'œuvre à titre libéral (les missions commencées avant cette date pouvant être poursuivies jusqu'au 31 décembre 2007).
Vous pouvez consulter ce texte sur notre site www.architectes-idf.org rubrique «veille juridique».

Assurance : les sous-traitants pris en compte

À la suite d'une demande engagée par le Conseil régional de l'Ordre des architectes d'Île-de-France, la MAF élargit la prise en compte des sous-traitants dans les déclarations d'assurance professionnelle. Les architectes qui exécutent des missions en s'attachant les services de sous-traitants adhérents de la MAF ou de sa filiale Euromaf, peuvent déduire à 100 % la part de ces prestataires.
De plus, dans le cadre de leur déclaration de mars 2006, les architectes pourront également déduire la part des sous-traitants assurés par une tierce compagnie, à hauteur cette fois, de 50 %, pour les travaux exécutés à partir du 1er janvier 2005 (décision du Conseil d'administration de la MAF, annoncée à l'assemblée générale du 9 juin 2004).

Informations juridiques du lundi au vendredi de 10h à 19h au 0 892 683 783 0,37 euro la minute

Action

Forum MœMo, rencontres départementales, une culture partagée

Le Forum Mœmo
En début d'année 2004, l'Ordre des architectes d'Île-de-France a mis en place le Forum MœMo : maîtrise d'œuvre – maîtrise d'ouvrage, processus de réflexion sur l'amélioration du déroulement des projets d'architecture. Quatre groupes thématiques, composés chacun de maîtres d'ouvrage et d'architectes, ont été constitués sur les thématiques suivantes : équipements publics, aménagement urbain, logement social, promotion privée du logement-activités-bureaux.
Le travail de ces groupes a permis d'identifier des points critiques dans la relation maîtrise d'œuvre–maîtrise d'ouvrage. À terme, des propositions concrètes seront mises au débat, en ligne sur www.architectes-idf.org.
Par ailleurs, des chercheurs du PUCA (Plan urbanisme construction architecture, Ministère de l'Équipement) sont associés à cette démarche, dont Véronique Biau qui a étudié il y a peu diverses expériences et situations européennes de relations entre maîtrise d'œuvre et maîtrise d'ouvrage. Les objectifs du Forum n'étant pas de nature scientifique, le travail d'analyse conduit par les chercheurs demeurera autonome par rapport au processus de réflexion.

Les rencontres départementales
Un questionnaire a été adressé à l'ensemble des architectes franciliens afin de mieux identifier leurs pratiques et leurs préoccupations professionnelles. Afin d'en restituer les résultats et de répondre aux attentes formulées, l'Ordre des architectes d'Île-de-France organisera des soirées-rencontres consacrées à chaque département et à ses spécificités.
Cette première série de rencontres débutera par le Val-de-Marne le mardi 9 novembre 2004 à partir de 17h à la Maison de l'architecture. Cette soirée se déroulera en deux parties :
- 17h–18h30 Atelier « Questions professionnelles » avec les architectes du Val-de-Marne, en corrélation avec les résultats du questionnaire.
- 18h30–21h Table ronde sur les problématiques architecturales du département, en présence d'élus locaux et de maîtres d'ouvrage publics et privés. Cette table ronde, organisée en partenariat avec le CAUE, sera ouverte à tous.

Rencontre départementale avec les architectes du Val-de-Marne mardi 9 novembre 2004 à 17h, à la Maison de l'architecture

La compagnie des architectes de copropriété

Créée en 1996, cette association loi 1901 regroupe une centaine de cabinets d'architectes spécialisés dans les interventions sir les immeubles existants. Son rôle auprès du public : mettre au service des copropriétés leur savoir-faire technique permettant une approche rationnelle de l'entretien et de l'amélioration des bâtiments. Auprès de ses adhérents : améliorer les services offerts aux copropriétés grâce à l'échange, le partage d'expérience et de formation.
www.archicopro.com
ou archicopro@wanadoo.fr

10e Salon de la copropriété
17·18·19 novembre 2004
Porte de Versailles
Paris Expo
www.saloncopropriete.com

De nouveaux collaborateurs d'agence

Les examens de qualification de dessinateur et dessinateur-projeteur en architecture ont eu lieu comme chaque année en mai et juin derniers. Issus d'une formation dispensée en lycée professionnel, ils sont susceptibles d'occuper des postes de collaborateur en agence. Si vous êtes susceptible de proposer un emploi à l'un de ces lauréats, vous pouvez consulter la liste notre site Internet www.architectes-idf.org ou prendre contact avec l'Ordre des architectes d'Île-de-France, au 01 53 26 10 60.

en Île-de-France le Conseil de l'Ordre des architectes

les membres du Bureau sont :
Michel Seban, président
Cristina Conrad, vice-présidente
Thierry Van de Wyngaert, vice-président
Jean-Christophe Tougeron, secrétaire
Christine Edeikins, trésorière
Soisick Cleret et Dominique Tessier, rapporteurs auprès de la Chambre de discipline

les conseillers sont :
François-Stéphane Braun
Alain Bretagnolle
Jean-Claude Carnoy
Paul Chemetov
Jérôme Chiarodo
Cloud de Grandpré
Hélène Fricout-Cassignol
Régis Gullon
Gaëlle Hamonic
Catherine Jacquot
Dominique Lelli
Bernard Leroy
Ludovic Lobjoy
Thierry Nabères
Dominique Picard
Phine Weeke-Dottelonde
Christophe Widerski

Le Courrier n°62 novembre 2004

directeur de la publication :
Michel Seban
directeur de la rédaction :
Thierry Van de Wyngaert
secrétariat de rédaction :
Basile Valentin
conception graphique :
LM communiquer
diffusion : Ricoul

Imprimé à 15 000 exemplaires
sur Munken Print Extra
Dépot légal : en cours
ISSN : 1762-0058

Pour recevoir le Courrier écrivez-nous !
Ordre des architectes d'Île-de-France
Les Récollets 148 rue du Fbg Saint-Martin
75010 Paris
communication@architectes-idf.org

En Île-de-France, le regard d'un photographe. Myr Muratet, 2003